



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-010-2021-07

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2021-06-28-00014 - Arrêté n° DOS - 2021/ 2724 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « GUEVALT » sis, 31 boulevard Henri IV à Paris (75004) (11 pages)

Page 4

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service régional d'économie agricole

IDF-2021-03-02-00019 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA GRAND JARDIN CULTURES à CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES (2 pages)

Page 16

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Secrétariat général IDF

IDF-2021-07-06-00002 - ARRÊTÉ n°2021-74 portant composition de la commission de réforme départementale pour le Département de Paris, concernant les agents de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et de la délégation départementale de Paris (4 pages)

Page 19

IDF-2021-07-06-00003 - ARRÊTÉ n°2021-75 portant composition de la commission départementale de réforme pour les agents de la fonction publique hospitalière du GHU Paris -Psychiatrie et Neurosciences ainsi que du CHNO quinze-vingts (4 pages)

Page 24

IDF-2021-07-06-00004 - ARRÊTÉ n°2021-76 portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris, concernant les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de l'Etat relevant du secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police (4 pages)

Page 29

IDF-2021-07-06-00005 - ARRÊTÉ n°2021-77 Portant composition de la commission départementale de réforme pour le département de Paris, concernant les adjoints de sécurité relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés à la Préfecture de police (3 pages)

Page 34

IDF-2021-07-06-00006 - ARRÊTÉ n°2021-78 portant composition de la commission de réforme départementale pour les agents de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT) (4 pages)

Page 38

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement /

IDF-2021-07-05-00011 - Arrêté de tarification 2021 CADA APTM (75) (3 pages)

Page 43

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-06-28-00014

Arrêté n° DOS - 2021/ 2724

portant autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale multi-sites
« GUEVALT » sis, 31 boulevard Henri IV à Paris
(75004)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS - 2021/ 2724

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« GUEVALT » sis, 31 boulevard Henri IV à Paris (75004)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

VU la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

VU le décret du 25 juillet 2018, nomment Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître de requêtes au conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

VU l'arrêté n°DS-2020/009 du 2 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs;

VU l'arrêté n°012/ARSIDF/LBM/2021 en date du 1^{er} février 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT », sis 31 boulevard Henri IV à Paris (75004) ;

CONSIDERANT la demande reçue le 2 février 2021, complétée les 18 février, 11 mars et 8 avril 2021, de Maître Franck HENAINE, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multi-sites « GUEVALT », sis 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La constatation de la réalisation définitive de l'opération de fusion-absorption de la société « BIOMEGA » par la société « GUEVALT » au 31 décembre 2020 ;
- L'intégration de Madame Yaëlle ZARKA ELFASSY, médecin biologiste, en qualité d'associée au sein de la SELAS GUEVALT depuis le 18 janvier 2021, au moyen du prêt de consommation d'une action consentie par la société SELAS BIO-CLINIC ;

- L'intégration de Madame Lisette ATTIA, pharmacien biologiste, en qualité d'associée au sein de la SELAS GUEVALT depuis le 5 novembre 2020 au moyen du prêt de consommation d'une action consentie par la société SELAS BIO-CLINIC ;
- L'intégration de Monsieur Zidan ADJOUT, pharmacien biologiste, en qualité d'associé au sein de la SELAS GUEVALT depuis le 15 janvier 2021 au moyen du prêt de consommation d'une action consentie par la société SELAS BIO-CLINIC ;
- Les nominations de Madame Lisette ATTIA, de Monsieur Zidan ADJOUT, de Madame Claire BIENVENU, de Madame Frédérique BAUDURET, de Madame Isabelle VANHESTE-VERMEULEN, de Madame Corinne CHAMOULARD, de Monsieur Franklin BISMUTH, de Monsieur Alain TEMSTET, de Monsieur Patrick STORDEUR, de Monsieur Jean RENAUD, de Monsieur Gilles BIALOT, de Monsieur Maurice BENHAMOU, de Monsieur Jean-Michel RISO en qualité de directeurs généraux et de biologistes-co-responsables de la SELAS GUEVALT en date du 31 décembre 2020 ;
- La cessation des fonctions de biologistes-co-responsables et de directeurs généraux de Madame Dominique BARRIER-DELPECH et Monsieur Khamous DIAI en date du 31 décembre 2020, et de Monsieur Jean-Luc ARNAUD en date du 15 février 2021 ;

CONSIDERANT la convention de prêt de consommation d'une action de la société GUEVALT consentie entre la société SELAS BIO-CLINIC, prêteur, et Monsieur Zidan ADJOUT, emprunteur, en date du 31 décembre 2020, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;

CONSIDERANT les copies du diplôme de docteur en Pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Zidan ADJOUT, ainsi que son inscription au tableau de la Section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 15 janvier 2021 ;

CONSIDERANT la convention de prêt de consommation d'une action de la société GUEVALT consentie entre la société SELAS BIO-CLINIC, prêteur et Madame Lisette ATTIA, emprunteur, en date du 31 décembre 2020, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;

CONSIDERANT les copies du diplôme de docteur en Pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Lisette ATTIA et son inscription au tableau de la Section G de l'Ordre des Pharmaciens à compter du 31 décembre 2020 ;

CONSIDERANT les copies du diplôme de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Yaelle ZARKA ELFASSY ainsi que son inscription à l'Ordre des Médecins ;

CONSIDERANT les copies des actes relatifs à la cession d'une action de la société SELAS GUEVALT par la société SELAS BIO-CLINIC au profit, respectivement, de Messsieurs Alain TEMSTET, Franklin BISMUTH, Gilles BIALOT, Jean RENAUD, Jean-Michel RISO, Maurice BENHAMOU, Patrick STORDEUR et de Mesdames Claire BIENVENU, Corinne CHAMOULARD, Frédérique BAUDURET, Isabelle VANHESTE-VERMEULEN et Karima CHEIKH, en date du 31 décembre 2020 ;

CONSIDERANT la restitution d'une action anciennement détenue par Madame Dominique BARRIER-DELPECH au profit de la société SELAS GUEVALT en date du 31 décembre 2020 suite à la résiliation du prêt de consommation de cette action ;

CONSIDERANT la restitution d'une action anciennement détenue par Monsieur Khamous DIAL au profit de la société SELAS GUEVALT en date du 31 décembre 2020 suite à la résiliation du prêt de consommation de cette action ;

CONSIDERANT la restitution d'une action de la société SELAS GUEVALT anciennement détenue par Monsieur Jean-Luc ARNAUD au profit de la société SELAS BIO-CLINIC prenant effet au 15 février 2021 ;

CONSIDERANT le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date 31 décembre 2020 portant :

- Approbation de la fusion-absorption de la société « BIOMEGA » par la société « GUEVALT » et constatation de la réalisation définitive de la fusion ;
- Approbation des nominations des nouveaux directeurs généraux et des démissions de Monsieur Khamous DIAL, Madame Dominique BARRIER-DELPECHE et de Monsieur Jean-Luc ARNAUD de leurs mandats de directeurs généraux avec cessation concomitante de leurs fonctions de biologistes-coresponsables à effet au 31 décembre 2020 ;

CONSIDERANT le procès-verbal des décisions du Président de la SELAS « GUEVALT » en date du 24 février 2021 :

- Autorisant le prêt de consommation d'une action de la SELAS GUEVALT par la société SELAS BIO-CLINIC au profit de Madame Yaelle ZARKA ELFASSY et agréant sa nomination en qualité de directeur général et biologiste coresponsable au sein du laboratoire GUEVALT ;
- Actant la démission du mandat de directeur général de Monsieur Jean-Luc ARNAUD et la cessation de ses fonctions de biologiste-coresponsable au 15 février 2021 ;

CONSIDERANT les statuts de la SELAS GUEVALT mis à jour au 31 décembre 2020 ;

CONSIDERANT la nouvelle répartition du capital social et de droit de vote de la SELAS GUEVALT ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le laboratoire de biologie médicale multi-sites « GUEVALT » dont le siège social sis 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004), dirigé par Madame Caroll SORIA-ROYER, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiées « GUEVALT » sise à la même adresse et enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n°75 004 937 1, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-232 sur les quarante-quatre sites suivants :

1- le site HENRI IV siège social et site principal
31, boulevard Henri IV à PARIS (75004)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 023 9

2- le site DES FILLES DU CALVAIRE
2, boulevard des Filles du Calvaire à PARIS (75011)

Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 939 7

3- le site JEAN JAURES
127, avenue Jean Jaurès à PARIS (75019)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie, (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hémocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 940 5

4- le site d'ALGERIE
30, boulevard d'Algérie à PARIS (75019)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 939 7

5- le site GENERAL DE GAULLE
42, rue du Général de Gaulle à CHENNEVIERES SUR MARNE (94430)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 001 704 9

6- le site LA PLAINE
29-31, rue de la Plaine à PARIS (75020)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de microbiologie (virologie)
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 943 9

7- le site VIGNON
10, rue Vignon à PARIS (75009)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de microbiologie (parasitologie-mycologie)
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 950 4

8- le site POMPE
20, rue de la pompe à PARIS (75016)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 185 6

9- le site FAUBOURG POISSONNIERES
11, rue du Faubourg Poissonnières à PARIS (75009)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 942 1

10- le site DOCTEUR BLANCHE
56, rue du docteur Blanche à PARIS (75016)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 481 9

11- le site FOCH
29, Avenue Foch à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 185 0

12- le site PAUL DEROULEDE
20, rue Paul Déroulède à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 187 6

13- le site ARISTIDE BRIAND
96, boulevard de Créteil et 1 rue Aristide Briand à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 186 8

14- le site RIVOLI
8 rue de Rivoli à PARIS (75004)
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 938 9

15- le site LEDRU ROLLIN
167, avenue Ledru Rollin, à PARIS (75011)
site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 025 4

16- le site FRANKLIN
163, avenue Franklin à Les PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 573 9

17- le site ARISTIDE BRIAND
5, boulevard Aristide Briand à MONTREUIL-SOUS-BOIS (93100)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 611 7

18- le site VERDUN
5, avenue de Verdun à ROMAINVILLE (93230)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 651 3

19- le site VAUGIRARD
234, rue de Vaugirard à PARIS (75015)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 259 9

20- le site BOULEVARD DU TEMPLE
32 boulevard du Temple à PARIS (75011)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 908 1

21- le site DES LILAS
118, rue de Paris à LILAS (93260)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 701 6

22- le site de PARIS
30, rue de Paris à MONTREUIL (93100)

Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 680 2

23- le site GALLIENI
28/30 avenue Gallieni à EPINAY-SUR-SEINE (93800)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 364 3

24- le site EPINAY-SUR-SEINE
24, bis rue de Paris à EPINAY-SUR-SEINE (93800)
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 473 2

25- le site ARGENTEUIL,
22, Centre Commercial Joliot Curie – Route d'Enghien à ARGENTEUIL (95100)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 543 5

26- le site ALFORTVILLE
95-97, rue Etienne Dolet à ALFORTVILLE (94140)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 179 3

27- le site LAUMIERE
121, rue de Meaux – 90 avenue Jean Jaurès à PARIS (75019)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 006 426 3

28- le site PARIS
109, rue Ordener à PARIS (75018)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 958 7

29- le site SEVRAN
16, rue Lucien Sportiss à SEVRAN (93270)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 476 5

30- le site AULNAY-SOUS-BOIS
66, Chemin du Moulin de la Ville à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 477 3

31- le site RASPAIL
58, avenue Raspail à SAINT MAUR DES FOSSES (94100)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 164 5

32- le site Roger Salengro
130, avenue Roger Salengro à CHAMPIGNY (94500)

Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 653 8

33- le site JEAN JAURES
34, rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY (94500)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 657 9

34- le site CHAMPIGNY
61, avenue Roger Salengro à CHAMPIGNY (94500)
Ouvert au public
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 120 7

35- le site STALINGRAD
6, boulevard de Stalingrad à CHOISY LE ROI (94600)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 122 3

36- le site VERDUN
40, avenue de Verdun à CRETEIL (94000)
(au sein du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC))
Ouvert au public
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 286 6

37- le site JOINVILLE
8, rue de Paris à JOINVILLE (94340)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 662 9

38- le site MESNIL
22, avenue du Mesnil à LA VARENNE SAINT HILAIRE (94211)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 0712

39- Site DAUMESNIL
245, avenue Daumesnil à PARIS (75012)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 195 5

40- le site des REMISES
8 bis, rue des remises à SAINT MAUR DES FOSSES (94100)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 124 9

41- le site GALLIENI
135, avenue Gallieni à SAINT MANDE (94160)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 123 1

42- le site MOUTIER
32, rue Moutier à SUCY EN BRIE (94370)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 070 4

43- le site DEFRANCE
139, rue Defrance à VINCENNES (94300)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 643 9

44- le site GEORGES POMPIDOU
6, allée Georges Pompidou à VINCENNES (94300)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 638 9

La liste des quarante-cinq biologistes exerçant au sein du laboratoire, dont quarante-quatre sont biologistes-coresponsables, est la suivante :

- 1- Docteur Marie-Laure BAËS, pharmacien, biologiste coresponsable
- 2- Docteur Fabrice GUERRE, médecin, biologiste coresponsable
- 3- Docteur Valérie GODARD, pharmacien, biologiste coresponsable
- 4- Docteur Geneviève CREMER, médecin, biologiste coresponsable
- 5- Docteur Joanna BENHARROSH, pharmacien, biologiste coresponsable
- 6- Docteur Cécile MALAQUIN, pharmacien, biologiste coresponsable
- 7- Docteur Martine LE MAGNEN, médecin, biologiste coresponsable
- 8- Docteur Charles IFERGAN, pharmacien, biologiste coresponsable
- 9- Docteur SORIA-ROYER, pharmacien-biologiste coresponsable
- 10- Docteur Michèle MALKA, pharmacien, biologiste coresponsable
- 11- Docteur Jean BOUBLIL, pharmacien, biologiste coresponsable
- 12- Docteur Célia SABBAGH, pharmacien, biologiste coresponsable
- 13- Docteur Dominique ALTERMAN, pharmacien, biologiste coresponsable
- 14- Docteur Patrick SAADA, médecin, biologiste coresponsable
- 15- Docteur Carmen BOADAS, pharmacien, biologiste coresponsable
- 16- Docteur Philippe BOKOBZA, médecin, biologiste coresponsable
- 17- Docteur Lisette ATTIA, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général**
- 18- Docteur Lamya ZEHROUNI SENOL pharmacien, biologiste coresponsable
- 19- Docteur Julie BUI QUANG, médecin, biologiste coresponsable
- 20- Docteur Fatim DIAKITE, pharmacien, biologiste coresponsable
- 21- Docteur Olivier GIVERDON, pharmacien, biologiste coresponsable
- 22- Docteur Hélène AUBRY-DAMON, médecin, biologiste coresponsable
- 23- Docteur Eric SILVERA, médecin, biologiste coresponsable
- 24- Docteur Jean-Pierre NACCACHE, médecin, biologiste coresponsable
- 25- Docteur Jacques ELKESLASSY médecin, biologiste coresponsable
- 26- Docteur Zidan ADJOUT, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général**
- 27- Docteur Laëtitia SIFER, pharmacien, biologiste coresponsable
- 28- Docteur Véronique BRAVY, pharmacien, biologiste coresponsable.
- 29- Docteur Gabriel MUNTEANU, médecin, biologiste coresponsable
- 30- Madame Claire BIENVENU, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général
- 31- Madame Frédérique BAUDURET, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général
- 32- Madame Isabelle VANHESTE-VERMEULEN, médecin, biologiste coresponsable et directeur général
- 33- Madame Corinne CHAMOULARD, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général
- 34- Madame Karima CHEIKH, médecin, biologiste coresponsable et directeur général
- 35- Monsieur Franklin BISMUTH, médecin, biologiste coresponsable et directeur général

- 36- Monsieur Alain TEMSTET, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général
 37- Monsieur Patrick STORDEUR, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général
 38- Monsieur Jean RENAUD, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général
 39- Monsieur Gilles BIALOT, médecin, biologiste coresponsable et directeur général
 40- Monsieur Maurice BENHAMOU, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général
 41- Monsieur Jean-Michel RISO, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général
42-Madame Yaelle ZARKA ELFASSY, médecin, biologiste coresponsable et directeur général
 43-Madame Roselyne AMGAR, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général
 44- Madame Françoise CALONNE, pharmacien, biologiste coresponsable et directeur général
 45- Docteur Raphaël CARSIQUE, médecin, biologiste médical, salarié

La répartition du capital social de la SELAS « GUEVALT » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Capital en %	Droits de vote	Droits de vote en %
ALTERMAN Dominique	1	0,001%	2234	1,1111%
AMGAR Roselyne	1	0,001%	2234	1,1111%
AUBRY-DAMON Hélène	1	0,001%	2234	1,1111%
BAES Laure	1	0,001%	2234	1,1111%
ATTIA Lisette	1	0,001%	2234	1,1111%
BENHARROSH Joanna	1	0,001%	2234	1,1111%
BOADAS Carmen	1	0,001%	2234	1,1111%
BOKOBZA Philippe	1	0,001%	2234	1,1111%
BOUBLIL Jean	1	0,001%	2234	1,1111%
BUI QUANG Julie	1	0,001%	2234	1,1111%
CALONNE Françoise	1	0,001%	2234	1,1111%
CARSIQUE Raphaël	1	0,001%	2234	1,1111%
CREMER Geneviève	1	0,001%	2234	1,1111%
DIAKITE Fatim	1	0,001%	2234	1,1111%
GIVERDON Olivier	1	0,001%	2234	1,1111%
GODARD Valérie	1	0,001%	2234	1,1111%

GUERRE Fabrice	1	0,001%	2234	1,1111%
IFERGAN Charles	1	0,001%	2234	1,1111%
LE MAGNEN Martine	1	0,001%	2234	1,1111%
MALAQUIN Cécile	1	0,001%	2234	1,1111%
MALKA Michèle	1	0,001%	2234	1,1111%
SAADA Patrick	1	0,001%	2234	1,1111%
SABBAGH Célia	1	0,001%	2234	1,1111%
SORIA-ROYER Caroll	1	0,001%	2234	1,1111%
ZEHROUNI SENOL Lamy	1	0,001%	2234	1,1111%
ELKESLASSY Jacques	1	0,001%	2234	1,1111%
NACCACHE Jean-Pierre	1	0,001%	2234	1,1111%
SILVERA Eric	1	0,001%	2234	1,1111%
MUNTEANU Gabriel	1	0,001%	2234	1,1111%
ADJOUT Zidan	1	0,001%	2234	1,1111%
SIFER Laëtitia	1	0,001%	2234	1,1111%
BRAVY Véronique	1	0,001%	2234	1,1111%
BISMUTH Franklin	1	0,001%	2234	1,1111%
TEMSTET Alain	1	0,001%	2234	1,1111%
BIENVENU Claire	1	0,001%	2234	1,1111%
STORDEUR Patrick	1	0,001%	2234	1,1111%
RENAUD Jean	1	0,001%	2234	1,1111%
BAUDURET Frédérique	1	0,001%	2234	1,1111%
VANHESTE VERMEULEN Isabelle	1	0,001%	2234	1,1111%
BIALOT Gilles	1	0,001%	2234	1,1111%
CHAMOULARD Corinne	1	0,001%	2234	1,1111%
BENHAMOU Maurice	1	0,001%	2234	1,1111%

RISO Jean-Michel	1	0,001%	2234	1,1111%
ZARKA ELFASSY Yaelle	1	0,001%	2234	1,1111%
CHEIKH Karima	1	0,001%	2234	1,1111%
Sous-total Associés Professionnels Internes	45	0,04%	100 530	50,001%
SELAS BIO-CLINIC	100 524	99,96%	100 524	49,999%
Sous-total Associés Professionnels Externes	100 524	99,96%	100 524	49,999%
TOTAL	100 569	100,00%	201 054	100,00%

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 012/ARSIDF/LBM/2021 en date du 1^{er} février 2021, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT », est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 28 juin 2021

Pour le Directeur général
De l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2021-03-02-00019

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la
SCEA GRAND JARDIN CULTURES à
CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DES YVELINES**
Service Économie Agricole

Dossier suivi par Catherine BROUSSE-PREVOST
@ : catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr
Tél. : +33 1 30 84 33 76

Réf. : 011202102256656

La directrice départementale des territoires

à

SCEA GRAND JARDIN CULTURES
Route Le Four à Chaux
Route de Saint Rémy

78120 CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

Versailles, le 02/03/2021

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 011202102256656

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics une demande d'autorisation d'exploiter concernant 3.1500 ha. Le récapitulatif des références cadastrales sont reprises en annexe.

Cette demande est complète, à compter de ce jour.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction, notamment dans le cas de demandes concurrentes à la vôtre.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 02/07/2021, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La chef du service Économie Agricole,

signé

Nelly SIMON

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Le demandeur : SCEA GRAND JARDIN CULTURES demeurant à CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour 3.1500 ha

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Nom et prénom ou Raison sociale du propriétaire
78120 CLAIREFONTAINE- EN-YVELINES	000 0E 135	3.1500	SCI LE FOUR A CHAUX

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-07-06-00002

ARRÊTÉ n°2021-74 portant composition de la
commission de réforme départementale pour le
Département de Paris, concernant les agents de
l'Agence Régionale de Santé d Île-de-France et
de la délégation départementale de Paris

ARRÊTÉ n°2021-74

portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris, concernant les agents de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et de la délégation départementale de Paris

Le Préfet de la région d'Ile de France
Préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses mesures relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et comités médicaux supérieurs des trois fonctions publiques ;

VU le décret n° 2019-122 du 21 février 2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la fonction publique Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'arrêté IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

VU l'arrêté n°2021-64 du 28 mai 2021 portant composition du comité médical pour le département de Paris ;

VU la décision n° 2021-03 du 13 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France aux agents de l'unité régionale ;

SUR proposition de Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile -de-France,

ARRETE

Article 1 : Les membres de la commission de réforme départementale pour les agents de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et de la délégation départementale de Paris sont désignés à compter de la date de la publication du présent arrêté.

Elle est composée comme suit :

Président :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France ou son représentant.

Membres du comité médical :

Deux praticiens de médecine générale, auxquels est adjoind un spécialiste si nécessaire.

Représentants de l'administration :

Pour les représentants de l'Agence Régionale de Santé :

Titulaire : - Madame Martine DESMET
Suppléante : - Madame Sandra CAVALLO

Pour la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) :

Titulaire : - Monsieur David LETERRIER
Suppléante : - Madame Myriam BOECHAT

Au titre des personnels de catégorie A+Corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale toute classe

Titulaires : - Monsieur SEVERE Jean-Pierre
- Monsieur TASSO Nicolas

Suppléants : - Madame AYME Agnès
- Monsieur LAPLANCHE Laurent

Corps des médecins inspecteurs de Santé Publique :

Titulaires : - Madame RENARD DUBOIS Sylvie
- Monsieur MATHIEU Thierry

Suppléants : - Madame MOQUET Marie-José
- Madame DEVELEY Aude-Emmanuelle

Corps des pharmaciens inspecteurs de santé publique :

Titulaires : - Madame LOCATELLI JOUANS Corinne
Suppléants : - Monsieur LETELLIER Pascal

Corps des ingénieurs du génie sanitaire :

Titulaires : - Monsieur PIOT Bernard
- Monsieur FABRES Bruno

Suppléants : - Monsieur RAIBAUT Jérôme
- Madame GRAN AYMERICH Laure
- Madame THOUET Aurélie
- Madame DUCLOS Gaëlle

Au titre des personnels de catégorie ACorps des ingénieurs d'études sanitaires

Titulaires : - Monsieur LOEZ Vincent
- Madame BILLON Maud

Suppléants : - Madame JOUANTHOUA Fabienne

- Monsieur NAVARRO Juan

Corps des attachés d'administration de l'Etat:

Titulaires : - Monsieur ROCHE Olivier
- Monsieur MENDES DA COSTA Olivier

Suppléants : - Monsieur GUTTIEREZ Robert
- Madame GALMICHE Rachel

Corps des infirmiers de Santé Publique

Titulaires : - Madame ROLS Palma
- Madame VAN CRAYNEST Anne

Suppléantes : - Madame ALUNNI Nathalie
- Madame LAURET Caroline

Corps des conseillers techniques de service social

Titulaires : - Madame MOURLANE Béatrice
- Monsieur CHAUSSADE Franck

Suppléants : - Madame BAYLE Françoise
- Monsieur MITRATE Stéphane

Corps des assistants de service social

Titulaires : - Madame FIORENTINO Jacqueline
- Madame BA Nafissatou

Suppléantes : - Madame IRIUS-LESTIN Anne
- Madame AMARA Moukhalifa

Au titre des personnels de catégorie B

Corps des infirmiers de Santé Publique

Titulaire : - Madame OULD Radia

Corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire

Titulaires : - Monsieur VELLAYOUDOM Jean-Bernard
- Monsieur PERON Frédéric

Suppléants : - Monsieur MARGUERITTE Arnaud
- Madame FEBVRE Véronique

Corps des secrétaires administratifs :

Titulaires : - Monsieur Mathias LIEGEARD
- Madame Agnès CORDIER

Suppléants : - Madame Sybille HUIBAN
- Monsieur Stéphane BLANCHON

Au titre des personnels de catégorie C

Corps des adjoints sanitaires

Titulaires : - Monsieur LEDOUX Gérald
- Monsieur BOUQUETTY Eric

Suppléants : - Monsieur CARPIN-CARTAN Giovanni
- Monsieur ALPHY David

Corps des adjoints administratifs :

Titulaires : - Madame ROUMEGOU Sylvie
- Madame HALLIER Sylvie

Suppléantes :- Madame SERVANIN Charlotte

Article 2 : L'arrêté du 20 août 2020 portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris, concernant les agents de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et de la délégation départementale de Paris **est abrogé** ;

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction, par voie postale, ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Article 4 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france .

Fait à Aubervilliers, le 06 juillet 2021

Pour le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,
par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,
Le responsable du service interdépartemental
des Comités médicaux et Commissions de réforme 75, 92, 93
et 94

Signé : Jacky HAZIZA

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-07-06-00003

ARRÊTÉ n°2021-75 portant composition de la
commission départementale de réforme
pour les agents de la fonction publique
hospitalière du GHU Paris -Psychiatrie et
Neurosciences ainsi que du CHNO quinze-vingts



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRÊTÉ n°2021-75

portant composition de la commission départementale de réforme
pour les agents de la fonction publique hospitalière du GHU Paris-Psychiatrie et Neurosciences ainsi que du
CHNO quinze-vingts

Le Préfet de la région d'Ile de France
Préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires, et notamment son article 41;

Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié, relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 04 août 2004 modifié, relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et comités médicaux supérieurs des trois fonctions publiques ;

Vu l'arrêté du 9 août 2018 portant création du GHU Paris-Psychiatrie et Neurosciences par la fusion du CH Sainte Anne, de L'EPS Maison Blanche et le GPS Perray Vacluse ;

Vu l'arrêté n°2021-64 du 28 mai 2021 portant composition du comité médical pour le département de Paris ;

Vu la désignation des membres représentants du personnels désignés pour siéger à la commission départementale de réforme, par les deux organisations syndicales disposant du plus grand nombre de siège au sein des différentes commissions administratives paritaires du GHU Paris-Psychiatrie et Neurosciences et de l'hôpital national ophtalmologique des quinze-vingt ;

Vu la désignation des représentants de l'hôpital national ophtalmologique des quinze-vingt, lors du conseil de surveillance du 14 mars 2019 ;

Vu la désignation des représentants du GHU Paris-Psychiatrie et Neurosciences, lors du conseil de surveillance du 27 mars 2019 ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

Vu la décision n° 2021-03 du 13 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité régionale ;

SUR proposition de Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France,

ARRETE

Article 1 : Les membres de la commission départementale de réforme pour les agents de la fonction publique hospitalière du GHU Paris, Psychiatrie et Neurosciences ainsi que du CHNO quinze-vingts, sont désignés pour une durée de quatre ans à compter de la date de la publication du présent arrêté.

Elle est composée comme suit :

Président :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France ou son représentant.

Membres du comité médical :

Deux praticiens de médecine générale, auxquels est adjoind un spécialiste si nécessaire

Deux représentants de l'administration :

Titulaires - Monsieur Yves DENIS (CHNO 15/20)
- Mme Maguy BEAU (GHU PPN)

Suppléants - Madame Eliane CHEMLA (CHNO 15/20)
- Mme le Docteur Marina LITINETSKAIA (GHU PPN)

Représentants du personnel :

au titre des personnels de catégorie A :

Commission administrative paritaire départementale n°2 : (personnel des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux)

SUD SANTE SOCIAUX:

Titulaire : Madame BOUMEDIANE Pascale
Suppléant : Monsieur Etienne CHARENTON

CGT

Titulaire : Madame Barbara BASTIEN
Suppléante : Madame Marie-Noëlle SABOURIN

Commission administrative paritaire départementale n°3 : (personnel d'encadrement administratif)

CFDT

Titulaires : Monsieur Mamoud BENAHMED
Madame Emmanuelle DE BACKER

Suppléantes : Madame Clarisse SAUVAJOT
Madame Martine LE MOAL

au titre des personnels de catégorie B :

Commission administrative paritaire départementale n°4 : (personnel d'encadrement technique)

CFDT

Titulaires : Monsieur Luc LE MOAL
Monsieur Jean Etienne CUNIN

Suppléants : Monsieur Dominique CRON
Monsieur : Pascal OWIECZKA

Commission administrative paritaire départementale n°5 : (personnel des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux)

CGT

Titulaire : Madame Marie PICARD
Suppléante : Madame Anna CONFIAK

SUD SANTE SOCIAUX

Titulaire : Madame Yamina SOUIDI
Suppléant :

Commission administrative paritaire départementale n°6 : (personnel d'encadrant administratif et des assistants médico-administratifs)

SUD SANTE SOCIAUX

Titulaire : Monsieur Franck CHEVET
Suppléant : Madame Andreia DE PAIVA CARVALHO

CFDT

Titulaire : Monsieur Jacques CHARLES
Suppléante : Madame Murielle GEORGEAULT

au titre des personnels de catégorie C :

Commission administrative paritaire départementale n°7 : (personnel technique, ouvrier, conducteur ambulancier et personnel d'entretien et d'insalubrité)

CGT

Titulaire : Monsieur Pascal ROCHÉ
Suppléant : Monsieur Pierre DE RIDDER

SUD SANTE SOCIAUX

Titulaire : Monsieur Alain RIVIERE
Suppléante : Madame Aurore PETEL

Commission administrative paritaire départementale n°8 : (personnel des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux)

CGT

Titulaire : Madame Marie-Laure POUILLAIN CABOS
Suppléante : Madame Patricia HANOUILLE

SUD SANTE SOCIAUX

Titulaire : Monsieur Hassan SENOUSI
Suppléante : Madame Stéphanie GUILLOU

Commission administrative paritaire départementale n°9 : (personnel administratif)

CGT

Titulaire : Madame Houda FEKTA
Suppléante : Madame Karima BENFRIHA

CFDT

Titulaire : Madame Christelle CARRE
Suppléante : Madame Monique MBONDO

Article 2 : L'arrêté du 05 avril 2019 modifié, portant composition de la commission départementale de réforme pour les agents de la fonction publique hospitalière **est abrogé** ;

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction, par voie postale, ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Article 4 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile -de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france .

Fait à Aubervilliers, le 06 juillet 2021

Pour le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,
par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,
Le responsable du service interdépartemental
des Comités médicaux et Commissions de réforme 75, 92, 93
et 94

Signé : Jacky HAZIZA

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-07-06-00004

ARRÊTÉ n°2021-76 portant composition de la
commission de réforme départementale pour le
département de Paris, concernant les personnels
administratifs, techniques, scientifiques et
spécialisés de l'Etat relevant du secrétariat
général pour l'administration de la Préfecture de
police

ARRÊTÉ n°2021-76

portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris, concernant les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de l'Etat relevant du secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police.

Le Préfet de la région d'Ile de France
Préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses mesures relatives au compte-personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 95-1197 du 06 novembre 1995, modifié, portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 96-253 du 26 mars 1996 fixant les modalités de l'élection des représentants du personnel dans les commissions de réforme de la police nationale, et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2019-122 du 21 février 2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la fonction publique Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 novembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté n°2021-64 du 28 mai 2021, portant sur la composition du comité médical pour le département de Paris ;

Vu Arrêté du 4 décembre 2018 relatif à la création des commissions de réforme compétentes à l'égard des fonctionnaires actifs des services de la police nationale et aux modalités de désignation des représentants des personnels à ces commissions ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1er avril 2021 ;

Vu l'arrêté IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

Vu la décision n° 2021-03 du 13 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France aux agents de l'unité régionale ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité régionale ;

ARRETE

Article 1er : Les membres de la commission départementale de réforme pour le département de Paris concernant les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de l'Etat relevant du secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police sont désignés pour une durée de quatre ans à compter de la date de la publication du présent arrêté. Elle est composée comme suit :

Président :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ou son représentant.

Membres du comité médical :

Deux praticiens de médecine générale auxquels est adjoind un spécialiste, si nécessaire

Représentants de l'administration :

Pour les représentants de la Préfecture de Police :

Titulaires - Madame Laila FELLAK
- Madame Anaïs NEYRAT

Pour la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) :

Titulaire : - Madame Christel VANDER-CRUYSSSEN
Suppléant : - Monsieur Franck RICHARD

Représentants du personnel :

Catégorie A

Corps des attachés d'administration

Titulaires : - Madame Marie-Louise SIADOUS
- Monsieur Assan MEZIANE

Suppléants : - monsieur Samir AIT TAYEB
- monsieur Olivier BERGER

Corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication

Titulaires : - Monsieur Alain HASSAN
- Monsieur Jean-Michel DERUELLE

Suppléants : - Monsieur Jérôme VORGEAT
- Monsieur Alain BONZON

Corps des ingénieurs des services techniques

Titulaires : - Monsieur Gilles PERENNE
- Madame Murielle AMABLE

Suppléants : - Monsieur Bernard BRIOT
- Monsieur Jean-Michel ACCORSI

Corps des assistants de service social

Titulaires : - Madame Catherine MATHIEU
- Madame Sylviane HERAUD

Suppléantes : - Madame Sabrina NUNOZ
- Madame Solenne CHEVRIER

Corps des délégués du permis de conduire et de la sécurité routière

Titulaires : - Monsieur Damien LAPLACE
- Madame Hélène LE ROC'H

Suppléants : - Monsieur Frédéric FOURNIER
- Monsieur Jean-Marc MALABAVE

Catégorie B

Corps des secrétaires administratifs

Titulaires : - Madame Bénédicte VERDIN
- Monsieur Florent FUSIER

Suppléantes : - Madame Danièle ROCCA
- madame Mireille NITA CONLAR

Corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur

Titulaires : - Monsieur Patrick GABORIT
- Madame Alexandra PELHATE

Suppléants : - Monsieur Rudy PHIRMIS
- Monsieur Bruno GUERRATO

Corps des techniciens des systèmes d'information et de communication

Titulaires : - Monsieur Gilles GOUJEON
- Monsieur Serge BORDAS

Suppléants : - Monsieur Stéphane SANSONOFF
- Monsieur Olivier TROUILLARD

Corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

Titulaires : - Monsieur Philippe BARROUX
- Madame Christelle GERVREAU BERDAGER

Suppléants : - Madame Florence ISOLI
- Monsieur Jaouad MESTOUR

Catégorie C

Corps des adjoints administratifs

Titulaires : - Monsieur Stéphane TAMARIN
- Madame Sabrina ANATOLE

Suppléants : - Monsieur Falière LATONNE
- Madame Rahamatou CHANFI

Corps des adjoints des services techniques

Titulaires : - Madame Délia BERTON
- Monsieur Ali MOUSSI

Suppléants : - Monsieur Julien LEMESLE
- Madame Dorothee RAPALLO

Corps des agents des systèmes d'information et de communication

Titulaires : - Monsieur Johan CAULIER
- Madame Pierrette SIMON JAILLE

Suppléants : - Madame Linda CIRENCIEN
- Monsieur Jean-Pierre DOITTEAU

Corps des agents spécialisés

Titulaires : - Madame Nadège CASSON
- Madame Céline BRIASCO

Suppléantes : - Monsieur Ludovic DOISY
- Madame Kaïna CHEKKAL

Article 2 : L'arrêté du 26 avril 2019 modifié, portant composition de la commission de réforme départementale pour le département de Paris concernant les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de l'Etat du secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police **est abrogé** ;

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction, par voie postale, ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Article 4 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france .

Fait à Aubervilliers, le 06 juillet 2021

Pour le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,
par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,
Le responsable du service interdépartemental
des Comités médicaux et Commissions de réforme 75, 92, 93
et 94

Signé : Jacky HAZIZA

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-07-06-00005

ARRÊTÉ n°2021-77 Portant composition de la
commission départementale de réforme pour le
département de Paris, concernant les adjoints de
sécurité relevant du secrétariat général pour
l'administration de la police de la zone de
défense et de sécurité de Paris affectés à la
Préfecture de police

ARRÊTÉ n°2021-77

Portant composition de la commission départementale de réforme pour le département de Paris, concernant les adjoints de sécurité relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés à la Préfecture de police

Le Préfet de la région d'Ile de France
Préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses mesures relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée, d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 modifié, portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté n°2021-64 du 28 mai 2021, portant sur la composition du comité médical pour le département de Paris ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2018 relatif à la création des commissions de réforme compétentes à l'égard des fonctionnaires actifs des services de la police nationale et aux modalités de désignation des représentants des personnels à ces commissions ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1er avril 2021 ;

Vu l'arrêté IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

Vu la décision n° 2021-03 du 13 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité régionale ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité régionale ;

ARRETE

Article 1er : Les membres de la commission départementale de réforme pour le département de Paris concernant les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de l'Etat relevant du secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police sont désignés pour une durée de quatre ans à compter de la date de la publication du présent arrêté. Elle est composée comme suit :

Président :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ou son représentant.

Membres du comité médical :

Deux praticiens de médecine générale auxquels est adjoint un spécialiste, si nécessaire

Représentants de l'administration :

Titulaire - Madame Mylène DAUBERTON-MERI, Section des affaires médicales à la préfecture de police
Suppléante - Madame Nadège BOUTILLIER, Section des affaires médicales à la préfecture de police

Pour la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) :

Titulaire : - Madame Christel VANDER-CRUYSSSEN
Suppléant : - Monsieur Franck RICHARD

Représentants du personnel :

Titulaires - Madame Mélanie POINT – Unité SGP police IDF
- Monsieur Dorian BELZANNE – Alliance police nationale / CFE-CGC
Suppléants - Monsieur Michael GHENO - Unité SGP police IDF
- Monsieur Steeve JUMELLE - Alliance police nationale / CFE-CGC.

Article 2 : L'arrêté du 6 février 2020, portant de la commission départementale de réforme pour le département de Paris, concernant les adjoints de sécurité relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés à la Préfecture de police **est abrogé** ;

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction, par voie postale, ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Article 4 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france .

Fait à Aubervilliers, le 06 juillet 2021

Pour le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,
par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,
Le responsable du service interdépartemental
des Comités médicaux et Commissions de réforme 75, 92, 93
et 94



Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2021-07-06-00006

ARRÊTÉ n°2021-78 portant composition de la
commission de réforme départementale pour les
agents de la Direction Régionale et
Interdépartementale de l Environnement, de
l Aménagement et des Transports
d Île-de-France (DRIEAT)

ARRÊTÉ n°2021-78

portant composition de la commission de réforme départementale pour les agents
de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports
d'Île-de-France (DRIEAT)

Le Préfet de la région d'Île de France
Préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses mesures relatives au compte personnel
d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
de l'État ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à
l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour
admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et comités médicaux
supérieurs des trois fonctions publiques ;

VU le décret n° 2019-122 du 21 février 2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service
dans la fonction publique Etat ;

VU l'arrêté n°2021-64 du 28 mai 2021 portant composition du comité médical pour le département de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er}
avril 2021 ;

VU l'arrêté IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-
de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en
matière administrative ;

VU la décision n° 2021-03 du 13 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant,
directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-
France aux agents de l'unité régionale ;

SUR proposition de Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France,

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission de réforme départementale pour les agents de la Direction
Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France
(DRIEAT) est composée comme suit :

Président :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France ou son représentant.

Membres du comité médical :

Deux praticiens de médecine générale, auxquels est adjoit un spécialiste si nécessaire

Représentants de l'administration :

Titulaire : - Monsieur LEJEUNE Xavier
Suppléantes : - Madame Catherine CLERC
- Madame SADA Martine

Pour la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) :

Titulaire - Monsieur David LETERRIER
Suppléante - Madame Myriam BOECHAT

Représentants du personnel :

Pour les agents relevant des ministères sociaux

Au titre des personnels de catégorie A :

Corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale :

Titulaires - Monsieur SEVERE Jean-Pierre
- Monsieur TASSO Nicolas
Suppléants - Madame AYME Agnès
- Monsieur LAPLANCHE Laurent

Corps des attachés d'administration de l'Etat :

Titulaires - Monsieur ROCHE Olivier
- Monsieur MENDES DA COSTA Olivier
Suppléants - Monsieur GUTTIEREZ Robert
- Madame GALMICHE Rachel

Au titre des personnels de catégorie B

Corps des secrétaires administratifs :

Titulaires - Madame Sybille HUIBAN
- Madame Agnès CORDIER
Suppléants - désigné par le titulaire
- Monsieur Stéphane BLANCHON

Au titre des personnels de catégorie C

Corps des adjoints administratifs :

Titulaire - Madame Sylvie ROUMEGOU
Suppléantes : - Madame Charlotte SERVANIN
- Madame Anne POUGET

Pour les agents relevant du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Au titre des personnels de catégories A

Corps des administrateurs civils

Titulaires - Madame BARTHELEMY Hélène
- Monsieur TETELIN Eric

Corps des architectes et urbanistes de l'Etat

Titulaires - Madame ROQUIER-CHAVANES Fabienne
- Monsieur BEZY Jean-Pascal

Corps des attachés d'administration

Titulaires - Madame PELE Jocelyne
- Monsieur BOUQUET Eric

Suppléants - Monsieur BRANELLEC Gildas
- Monsieur DEMAY Arnaud
- Monsieur GIRAL Jacques

Corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat

Titulaires - Monsieur ONNO Edouard
- Monsieur ROCHE-LACOSTE Frédéric

Corps interministériel des chargés d'études documentaires

Titulaires - Madame LEFORT Isabelle
- Monsieur CHAUVEL Laurent

Au titre des personnels de catégorie B

Corps des techniciens supérieurs du développement durable :

Titulaires - Monsieur MOUZAC Thierry
- Monsieur PICARD Alexandre
Suppléantes - Madame DEVULDER Nathalie
- Madame AVERADERE Sophie

Corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable :

Titulaires - Madame FERRARI-PIALLET Stéphanie
- Madame BARBEAU Christelle

Suppléants - Désigné par le titulaire
- Madame GALTIER Régine - Monsieur BIARD Pierrick.

Corps des techniciens du développement durable :

Titulaires - Monsieur MOUZAC Thierry
- Monsieur PICARD Alexandre
Suppléantes - Madame DEVULDER Nathalie
- Madame AVERADERE Sophie

Au titre des personnels de catégorie C

Corps des adjoints administratifs :

Titulaires - Madame BARBE Céline
- Madame ESQUENET Monique

Suppléantes - Madame DUMAS Jacqueline
- Madame HELLA Linda

Article 2 : L'arrêté du 05 septembre 2019 modifié, portant composition de la commission de réforme départementale pour les agents de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, et l'arrêté du 23 mai 2018 portant composition de la commission de réforme départementale pour les agents de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'aménagement (DRIEA), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'énergie (DRIEE), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL). **sont abrogés ;**

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction, par voie postale, ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Article 4 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france .

Fait à Aubervilliers, le 06 juillet 2021

Pour le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,
par délegation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,
Le responsable du service interdépartemental
des Comités médicaux et Commissions de réforme 75, 92, 93
et 94

Signé : Jacky HAZIZA

Direction régionale et interdépartementale de
l hébergement et du logement

IDF-2021-07-05-00011

Arrêté de tarification 2021 CADA APTM (75)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL**

CENTRE :CADA APTM

N° SIRET : 314 186 339 00011

N° EJ Chorus : 21 03 23 00 79

ARRÊTE n °

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 314-1 et suivants, L348-1 à L348-4, L351-1 et suivants et dans sa partie réglementaire les articles R314-1 et suivants, R348-1 à R348-5, R351-1 et suivants ;
- Vu** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 11 mars 2021 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit, publié au Journal Officiel le 16 mars 2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 9 octobre 1989 autorisant la création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), sis 239 rue de Bercy 75012 Paris et géré par l'association APTM ;
- Vu** le courrier transmis le 20 octobre 2020 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le centre d'accueil pour demandeurs d'asile de l'association APTM a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2021 ;
- Vu** la décision d'attribution budgétaire du 12 mai 2021.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Pour l'exercice budgétaire 2021, les dépenses et les recettes prévisionnelles du CADA APTM géré par l'association APTM, dont la capacité est de 250 places, sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante Dont CNR :	160 000,00 €	2 102 000,00 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel Dont CNR :	1 068 955,00 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure Dont CNR :	873 045,00 €	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification Dont CNR :	2 056 038,00 €	2 092 038,00 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	3 000,00 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	33 000,00 €	

Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2021, la dotation globale de financement du CADA **APT**M est fixée à **2 056 038 €**, intégrant la reprise des résultats antérieurs, soit un excédent de **9 962 €**.

En application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à **171 336,50 €**.

Les 250 places du CADA sont financées au coût journalier de **22,53 €** sur la base d'un fonctionnement en année pleine (365 jours).

Article 3 :

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 303 « Immigration et asile » du Ministère de l'Intérieur. L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région d'Île-de-France – Préfet de Paris. Le comptable assignataire est le Directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne.

Article 4 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État – 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 5 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 5 juillet 2021
Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris et par délégation
Signé
La Directrice Régionale et Interdépartementale de
l'Hébergement et du Logement

Direction régionale et interdépartementale de
l hébergement et du logement

IDF-2021-07-05-00010

Arrêté de tarification 2021 CADA FTDA (75)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL**

CENTRE : CADA FTDA

N° SIRET : 748 547 507 00433

N° EJ Chorus : 21 03 23 00 82

ARRÊTE n °

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 314-1 et suivants, L348-1 à L348-4, L351-1 et suivants et dans sa partie réglementaire les articles R314-1 et suivants, R348-1 à R348-5, R351-1 et suivants ;
- Vu** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 11 mars 2021 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit, publié au Journal Officiel le 16 mars 2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 1 décembre 2004 autorisant la création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), sis 24 rue Marc Seguin 75018 Paris et géré par l'association FTDA ;
- Vu** le courrier transmis le 29 octobre 2020 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le centre d'accueil pour demandeurs d'asile de l'association FTDA a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2021 ;
- Vu** la décision d'attribution budgétaire du 12 mai 2021.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Pour l'exercice budgétaire 2021, les dépenses et les recettes prévisionnelles du CADA FTDA géré par l'association FTDA, dont la capacité est de 200 places, sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante Dont CNR :	66 089,00 €	1 690 500,00 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel Dont CNR :	714 533,00 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure Dont CNR :	909 878,00 €	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification Dont CNR :	1 680 500,00 €	1 690 500,00 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	1 000,00 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	

Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2021, la dotation globale de financement du **CADA FTDA** est fixée à **1 680 500 €**.

En application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à **140 041,67 €**.

Les 200 places du CADA sont financées au coût journalier de **23,02 €** sur la base d'un fonctionnement en année pleine (365 jours). (Pour rappel le CADA FTDA bénéficie d'un financement renforcé pour les 20 places dédiées aux femmes victimes de violence et de traite (financés à un coût journalier de 32,50 €) .

Article 3 :

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 303 « Immigration et asile » du Ministère de l'Intérieur. L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région d'Île-de-France – Préfet de Paris. Le comptable assignataire est le Directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne.

Article 4 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État – 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 5 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 5 juillet 2021
Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris et par délégation
Signé
La Directrice Régionale et Interdépartementale de
l'Hébergement et du Logement